



## Prévention vol charge du locataire ou propriétaire?

Par **pierre giraud**, le **19/08/2015** à **14:33**

Bonjour,  
mon assurance m'impose que l'appartement que je loue soit au niveau B1, c'est à dire (entre autre) que les fenêtres soient équipés de vitrages anti-effraction.  
Chose que je n'ai pas.

Est ce au bailleur/propriétaire de réaliser ces travaux pour être aux normes de sécurité?

merci

Par **Lag0**, le **19/08/2015** à **14:36**

Bonjour,  
Non seulement ce n'est pas au bailleur de le faire, mais il peut refuser que vous le fassiez.  
Les desideratas de l'assureur ne sont pas opposables au bailleur.